



LA FEDERATION COMMUNIQUE

ONF

UN RECU SOCIAL NE S'AVALISE PAS, IL SE COMBAT

La CGT se refuse de signer une convention collective nationale qui conditionne des reculs sociaux sans précédent pour les ouvriers forestiers. Nous avons exprimé en 2015 l'approche qui était la nôtre concernant la mise en place d'une convention nationale. Nous avons revendiqué une harmonisation par le haut des avantages sociaux et conventionnels existants sur l'ensemble du territoire. Or, c'est tout le contraire que contient cette convention collective. Elle officialise l'individualisation du travail des salariés de droit privé de l'ONF. Elle va à l'encontre des intérêts des salariés, par une remise en cause des acquis territoriaux.

La liste des reculs est longue.

- Une précarisation pour tous les nouveaux embauchés.
- Une mobilité à tout va entre les différentes agences territoriales.
- Une politique salariale à deux vitesses, entre les anciens ouvriers forestiers et les nouveaux embauchés.
- Une hiérarchisation des classifications et une remise en cause des qualifications qui seront issues d'entretiens individuels à la merci du bon vouloir des directions territoriales.
- Aucune véritable reconnaissance des qualifications et savoir-faire des ouvriers forestiers.
- Une ouverture à la concurrence déloyale, mettant en péril la gestion du massif français.

De même, l'avenir des ouvriers forestiers dans les DOM est posé dans les orientations de cette convention, avec pour conséquence à court terme l'avenir même du salariat des ouvriers forestiers dans les DOM.

Que des organisations syndicales soient prêtes à signer des reculs sociaux, cette responsabilité leur appartient. Les ouvriers et salariés de droit privé apprécieront ces reculs, un démantèlement social qui met en cause l'avenir d'une gestion publique du domaine forestier national. La CGT entend poursuivre son combat pour porter ses revendications répondant aux besoins des ouvriers et salariés de droit privé de l'ONF.

Montreuil,
Le 5 juin 2018